

AMIES INTIMES

— Alors ? — J'ai très bien répondu, avec dignité, tandis que mon cœur battait à se rompre... — Qu'as-tu dit ? — Qu'il n'est pas permis de parler sur ce ton à une femme comme moi, à moins d'être décidé à l'épouser. — Alors ? — Il a dit : "Je suis prêt." — Ah !... Il a dit comme ça tout de suite ? — Tout de suite, ma chère, sans hésiter un instant... Ah ! Micheline, tu ne peux pas savoir, toi qui n'as pas aimé... — Qu'en sais-tu ? — Dame ! tu le cries sur les toits... — Suit ; cela n'a pas d'importance... Continue. — Tu ne peux pas savoir ce que c'est que de voir tout à coup le ciel s'ouvrir avec toutes ses gloires, toutes ses délices, au moment où l'on doute si l'on a seulement un ciel... J'en étais là ; je doutais, je désespérais... — Bast !... Je t'ai toujours prêté que cela finirait ainsi, en idylle bourgeoise, devant M. le maire et M. le curé. A quand la noce ? — Oh ! nous n'en sommes pas là... J'étais si troublée, si interdite, que je n'ai su que répondre... — J'ai ri naïvement... comme s'il plaisait... puis j'ai parlé d'autre chose. — Petite sottise !... Il fallait le prendre au mot... Je ne te comprends pas... Voilà un homme que tu adores depuis... Comment y a-t-il de temps que tu l'adores ? — Ne me le demande pas... C'est à moi de répondre ; seulement, je ne me l'avoue que de puis que je suis veuve. — A cause de tes principes ! — Je sais... Enfin, il y a une éternité que tu penses à lui, rien qu'à lui... un point d'en être fatiguée, soit dit sans reproche, et quand il te tend la main... Ah ! non... c'est trop maladroite ! — Il a dû me trouver stupide... Que veux-tu ? la joie, la surprise ont été si grandes, si stupéfiantes, que c'est à peine encore si j'y crois... — Quelle drôle d'amoureuse tu fais ! Si j'avais été à ta place, les bans seraient déjà publiés. — Oh ! toi, Micheline, tu as l'esprit d'entreprise, l'esprit conquérant... Tu l'as montré assez en enlevant haut la main, malgré l'opposition de la famille, ton mari... avec ses millions... — Penh !... J'aurais pu faire mieux... Brave homme, ce bon Pierre, mais d'un commun... d'un terre-à-terre... pas le plus petit rayon d'idéal entre nous... Et avec ça, une façon d'aimer bourgeoise, appliquée et régulière... Brr... ça ne répond guère aux libres aspirations de ma belle âme... Si j'en avais pas mes deux filles, j'ai idée que je lui donnerais de la tablature, à M. Grignon, mon sénellet époux... — Quand on a des enfants, on n'est pas à plaindre, Micheline. — Parbleu !... tu vas faire, toi, un mariage d'amour, tu te moques pas mal que j'étouffe, que je suffoque... — Tu te fâches !... ce n'est pourtant pas ma faute si tu as épousé M. Grignon... — Ne sois pas trop fière, toi, Françoise... Ton premier choix ne valait pas mieux que le mien. Seulement, tu as eu la chance de devenir veuve. — Tu dis cela d'un ton !... Comme si je l'avais fait exprès. — Mais non... Tout le monde sait que tu as été parfaite, admirable de soins et de dévouement... Mais enfin, tu as tué ta compagne ; te voilà libre, jeune encore, suffisamment riche... et tu es aimée ! — Ne cries pas cela si haut... Le bonheur à l'oreille fine et n'aime pas qu'on parle de lui... Rien n'est sûr encore. — Le fait est, ma pauvre chérie, que je ne vois pas trop comment tu t'y prendras pour reconstruire l'entrepreneur maladroite interrompu par ta faute ! — Hélas ! je n'en sais rien non plus... J'espère que Gontran y reviendra de lui-même. — Probable !... Mais s'il n'y revient pas... Je ne te vois pas timide comme tu l'es, faisant des ouvertures. — Moi non plus... Il faudra qu'il y revienne, ou bien... c'est qu'il ne m'aime pas... — Et tu l'en consolerais, je pense ? — Non, Micheline... Je crois plutôt que j'en mourrais ! — Quelle exagération !... Il y a dix jours, tu ne croyais pas à son amour et tu vivais pourtant... tu vivais parfaitement... — Oui, mais depuis cela j'y ai cru... je me suis enivrée de cette pensée... Je le crois encore, qu'il m'aime, et je sens que je ne pourrais plus vivre dans ce vide, ce néant, ce rien, dans la seule idée me fait horreur.

Un silence entre les deux amies, ravies l'une et l'autre ; puis, Françoise répond d'une voix émue : — J'en suis sûre, vois-tu : je mourrai !... — Dans ce cas, ma petite, il n'y a pas à hésiter... Rappelle le... et recommence ton petit travail. Tâche seulement d'être moins gauche au dévouement. — Tu as l'air de croire que j'avais prémédité mon effet... J'en suis bien incapable, quand on voit seule, le bruit de son pas dans l'antichambre me rendant toute tremblante. C'est à peine si j'ose le regarder. — Mauvais cela, ma petite... Avec les hommes il faut toujours tenir le haut du pavé... Veux-tu que je lui parle ? — Ah ! Micheline, tu es un ange ! — Dame !... je fais ce que je peux... Ce n'est pas que cela me semble facile, cet abordage... Je le connais à peine, ton Gontran, et il ne me plaît guère... Un air fat, hautain... Avec cela une réputation de libertin. On le connaît mal, on le calomnie... Il est délicieux, vois-tu, tendre, spirituel, avec des mots qui n'appartiennent qu'à lui. Tu n'imagines pas comme il est aimable, que de ressources dans la conversation... Impossible de s'ennuyer un instant. — Allons !... tu es emballée !... Il n'y a pas à s'y méprendre... Je vais jouer serré, avec ce séducteur. Adieu, mignonne ! — Ne va pas me le prendre, au moins. — Bécasse ! est-ce que je suis de taille à lutter contre toi, quand même, j'en aurais l'envie ? Avec deux gardes du corps comme Lotte et Elisabeth, on est bien forcée de marcher droite. — C'est que tu es terriblement dangereuse, quand tu t'en mêles ! — Je te répète que je ne me mêle plus de rien... que de l'éducation de mes filles. Mais, après tout, si tu préfères traiter toi-même tes petites affaires. — Mais non... mais non !... Je plaisante. — Alors, tu le veux !... J'entre en pourparlers avec l'ennemi. A bientôt chérie. — A bientôt... Ne me compromets pas trop et tiens-toi sur tes gardes... Il est charmant, je te dis. — Sois tranquille... Je suis née diplomate. — Edouard et baisers. — Monsieur Gontran Delamare, Boulevard Malesherbes, No 150. — Monsieur, — "Si vous étiez possible de passer chez moi demain, entre quatre et cinq heures, j'aurais à vous faire une communication fort intéressante. — Laissez-moi ajouter que je me féliciterais grandement d'une circonstance qui me permettrait de causer avec vous quelques instants. — MICHELINE GRIGNOU." — Madame Grignon, avenue Montagne, 87. — "Pourquoi ne m'écrivis-tu pas ? Que se passe-t-il ? J'attendais Gontran, hier ; c'est son jour. Il n'est pas venu ! Toi, te ne me donnes pas signe de vie. Je suis pourtant qu'il est allé te voir ; on l'a rencontré sortant chez toi. Lui as-tu parlé ? Qu'a-t-il dit ? C'est cruel de me laisser dans cette angoisse. Je me suis présentée deux fois chez toi, on ne m'a pas reçue. Viens on s'écrie. Oh ! Micheline, Micheline, je meurs d'inquiétude et de tristesse." — FRANÇOISE MARTIGUEZ. — Madame Martiguez, rue de Varrenne, 66. — Ma bonne Françoise. — "J'ai tardé à te rendre compte de ma mission, parce que je n'avais pas à l'abandonner d'ansai bon résultat que je l'avais espéré. Je crains que tu ne te sois fait un peu d'illusion sur les sentiments de Gontran, non pas qu'il ne te trouve charmante, adorable, seulement, tes principes, tes grands principes l'effarouchent, le tiennent à distance... Et pour le mariage, il ne se sent pas encore sûr. Il s'étonne même que tu aies pu prendre au sérieux un mot de galant badinage que tu lui avais pardonné moi de le dire, assez adroitement attaché, car, enfin, pressé comme il l'était, il ne pouvait guère répondre autrement qu'il n'a fait, conveniens-tu ? Plus tard, quand la vie de garçon aura épuisé pour lui ses capiteuses ivresses, il se mariera et sera trop heureux de trouver alors une femme jolie et tendre telle que toi... Mais pour le moment... — Voilà ce qui, pour moi, résulte des quelques entrevues que nous avons eues ensemble. Il en résulte encore autre chose, une bonne et cordiale amitié entre nous, je veux dire entre Gontran et moi. Il y avait sûrement secrètement, évidemment, nous sommes plus tout de suite. C'est que tu avais bien raison, il

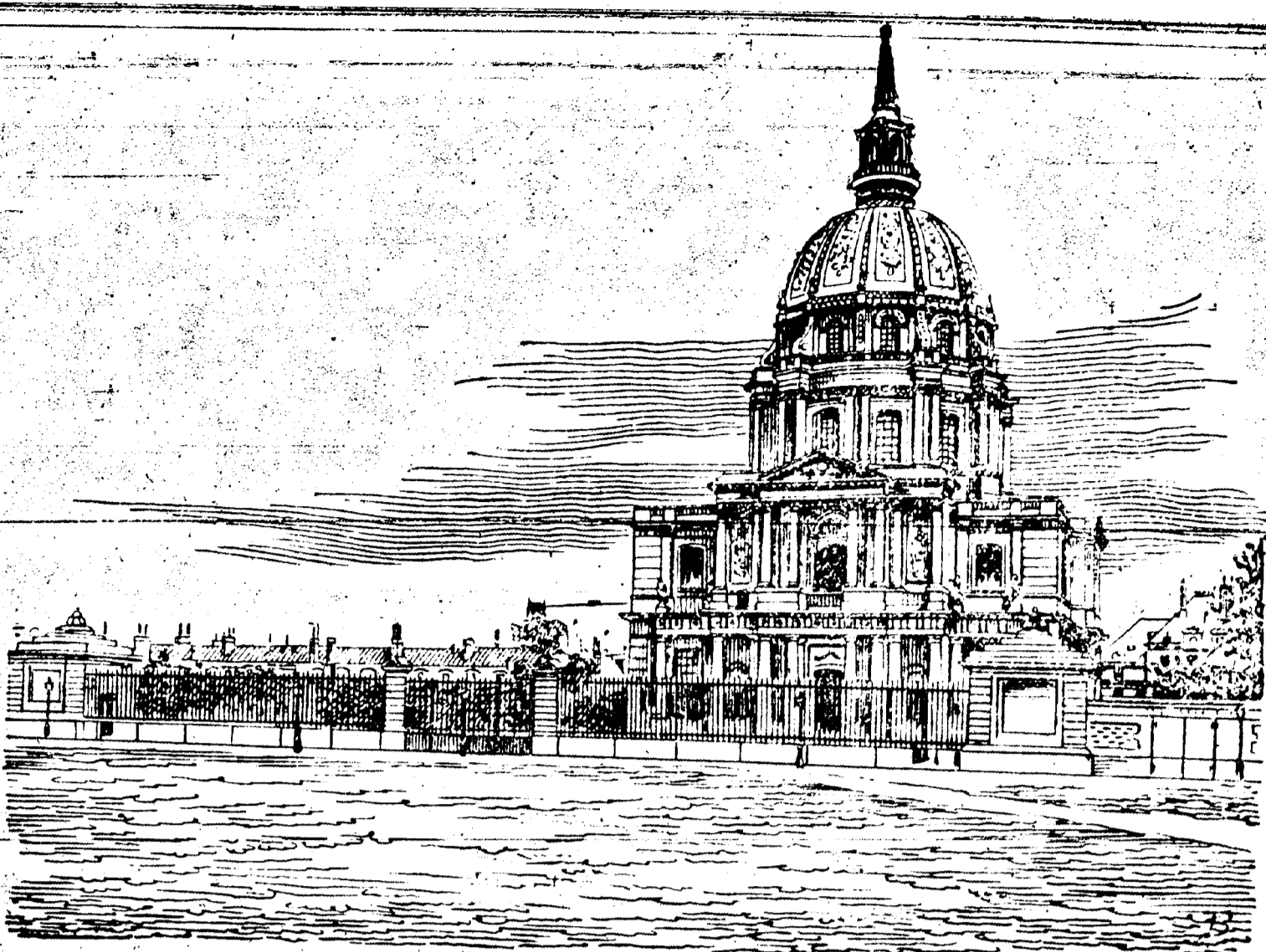
est exquis... tout simplement exquis ! Viens dîner demain, il y sera et tu nous feras plaisir à tous deux... Quel bon trio d'amis, n'est-ce pas, chérie ! — A propos, t'ai-je dit que je me suis décidée à mettre Charlotte et sa sœur au couvent pour y faire leur première communion ? Des fillettes de cet âge, c'est trop géant quand on veut recevoir un peu. — A demain, n'est-ce pas ! Tendres baisers en attendant. — "MICHELINE." — M — "Vous êtes prié d'assister au convoi, service et inhumation de MADAME FRANÇOISE MARTIGUEZ NÉE DUMÉNIL décédée subitement dans son domicile, rue de Varrenne, 66, le 13 mars, à l'âge de vingt huit ans, qui se feront le mardi 15 mars, à midi très précise, en l'église de Saint-François-Xavier, sa paroisse. — "Priez Dieu pour le repos de son âme." — De la part du colonel du génie en retraite Duménil, son grand-oncle, et de demoiselle Cécile Martiguez, en religion Sœur Iguaque de Loyola, sa belle-sœur. — "Où VIENT LA TIARE DES PAPES ?" — On a longuement discuté sur ce point. Ce qui est certain c'est que la tiare était le signe du pouvoir temporel ou spirituel chez la plupart des peuples orientaux. On la trouve chez les Chaldéens, les Perses et les Egyptiens. — Dans les actes les plus anciens de l'Eglise on l'appelle "mitra turbinata", la mitre à turban, ce qui indique bien son origine orientale, car en Orient la mitre et le turban étaient en usage dans les temps les plus reculés. — La tiare des Papes ne portait qu'une couronne à l'époque des Carolingiens. C'est Grégoire VII qui, avant d'être Pape, remit à Nicolas II la tiare à deux couronnes. La première tiare à trois couronnes apparut sur le tombeau de Benoît XII, à Avignon. La Papauté a possédé de très belles tiaras. Les soldats français en ont pris quelques-unes pendant la Révolution. Pie VI vendit les autres, après le traité de Tolentino, et l'en conserva qu'une en carton. — Napoléon Ier en donna une très belle à Pie VII, qui était celle que portait Pie IX dans les grandes cérémonies ; mais il portait aussi celle qui lui avait donnée la reine Isabelle en 1855, et qui avait une valeur plus grande. — Le poids des tiaras varie entre trois et huit livres. — "Un Siècle de la Vie d'une Fleur." — La reine de l'automne, le chrysanthème, fut rapportée du Japon en France par les soins de Pierre-Louis Blancard, au retour d'une expédition pacifique en Extrême-Orient. On a célébré son centenaire en grande pompe, il y a une quinzaine d'années, chez tous les horticulteurs d'Europe. C'est donc en 1787 qu'elle fut transplantée et fit son apparition en France. — Très modeste en ses débuts, cette fleur orientale resta longtemps ignorée. Elle ne fit guère parler d'elle jusqu'en 1826 ; c'est alors que M. Bernet, amateur distingué de Toulouse, eut l'ingénieuse idée de la faire venir en graines, de pratiquer des semis. — En 1856, on comptait plus de trois cents variétés en France. Maintenant, la multiplication tient du miracle, on en connaît deux mille ; la reproduction se fait par boutures ou en séparant les tiges. — Enivrée de tant de gloire, ne mettant plus nul frein à son ambition, la fleur d'automne voudrait lutter avec la rose. Impossible !... Le parfum lui manque. hélas ! Oui, le parfum est à la fleur ce que l'intelligence est à la femme ; une saveur, un charme que rien ne remplace. — A ce propos, il me revient en mémoire le bon mot d'un Parisien, fort connu par son esprit, ses réparties. On parlait devant lui d'une femme non moins connue, remarquablement jolie, mais dont les traits réguliers manquaient d'expression. On cherchait en vain... l'éclair... l'étincelle... — Oui, certainement, elle est fort belle !... répondit-il. Mais c'est une fleur "en... papier".

LAISSEZ-LES INVALIDES Autrefois. — Le bruit de la suppression prochaine des Invalides à Paris fit à Paris il y a quelques mois. C'est une pure crainte qu'a probablement fait naître une enquête. Il est bon, toutefois, en prévision de modifications importantes pouvant porter atteinte sérieuse à l'institution même, de bien fixer l'état de la question et de formuler quelques desiderata. Pour le faire en connaissance de cause, il convient de retracer rapidement l'histoire de l'Hôtel des Invalides pendant deux siècles, de 1670 à 1870. — Toutes les tentatives antérieures à 1670, ayant pour but de créer un asile honorable destiné aux soldats de terre et de mer, qui l'âge ou les infirmités mettaient dans l'impossibilité de travailler, avaient échoué, lorsque, après Charles IX, Henri IX et Louis XIII, Louis XIV intervint à son tour et fit connaître sa volonté à son ministre Louvois ; d'emblée, il fit grand et durable. — Le 24 février 1670, il ordonnait la construction de l'Hôtel des Invalides pour mettre fin, dit l'ordonnance, à tous les abus et pourvoir à l'entretien des "soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillissant dans le service". Sous la direction de Louvois, dont la sollicitude ne fit jamais défaut à l'institution naissante, Mansart dirigea les travaux d'après les plans de l'architecte Libéral Bruant, exception faite pour le dôme qui est son œuvre personnelle. — Moins de cinq ans plus tard, à la fin de 1674, les Invalides, au nombre de 3,000, étaient installés, le Roi présent, dans le splendide palais qui leur était affecté. Antérieurement le mémorable édit d'avril avait constaté d'une manière décisive l'œuvre. — Louis XIV avait eu soin de constituer une dotation spéciale capable d'assurer aux vétérans une honnête existence et de rendre l'administration de l'Hôtel indépendante du défaut de système des finances publiques. Elle était constituée : 1° par les deniers provenant des pensions des places des religieux laïcs des abbayes et prieurés qui, autrefois, nourrissaient et entretenaient les militaires estropiés au service ; 2° par les deniers prélevés sur les dépenses militaires. — En 1689, le revenu annuel était, en chiffres ronds, de 1,700,000 livres. — En 1700, comme le nombre des invalides dépassait la contenance de l'Hôtel, le Roi décida que les vétérans qui ne pourraient être hospitalisés seraient assistés en argent ; telle a été l'origine des pensions. — L'Hôtel des Invalides constitués, au début, comme un petit Etat à part, une sorte de cité guerrière vivante d'une façon relativement indépendante du régime politique. Dans la dotation figurait, avec les fonds, des franchises et des privilèges qu'il suffit de mentionner. — L'état naturel que Louis XIV s'intéressait à une œuvre qui lui était personnelle et qui constituait

la plus belle institution de son règne ; il n'y manqua pas. — Louis XV respecta l'œuvre de son aïeul. Montesquieu dit, dans sa vingt-quatrième lettre persane : "Je fus hier aux Invalides ; j'aimerais mieux, si j'étais prince, avoir fait ce monument que d'avoir gagné trois batailles ; c'est, à mon avis, le lieu le plus respectable de l'Europe." Sous Louis XVI, le ministre Saint-Germain, qui avait une certaine prévention contre les Invalides, forma, en 1776, de désastreux projets qui furent assez vite abandonnés. — Il était naturel, comme les abus de toute sorte avaient d'ailleurs grandi peu à peu, que la Révolution cherchât à modifier de fond en comble cette institution royale et agitée même l'opportunité de sa suppression. Celui-ci n'est pas gain de cause dans sa proposition de disperser les invalides en créant à grands frais 83 hospices départementaux de la patrie. Clermont-Tonnerre, Castaigne, Emery et surtout l'abbé Maury l'emportèrent. — On fit toutefois remarquer avec raison, dans la séance du 23 mai 1791, que, sur 5,100,000 livres consacrées aux 26,800 invalides répartis sur toute la surface du territoire, 2,100,000 livres étaient absorbées par les 2,800 invalides de l'Hôtel ; il y avait certainement des réformes à opérer. — Le 16 mai 1792, une loi plaçait l'Hôtel dans les attributions du ministère de l'Intérieur, ce qui fit craindre qu'on voulût insensiblement l'assimiler aux hospices civils. En outre, la trésorerie nationale fut chargée de faire face aux dépenses de l'Hôtel. — Sous la Convention, le Comité de salut public mit la main sur l'Hôtel, en créant une agence de trois membres désignés par elle. — Nous passons sous silence les scènes de violence et de pillage, dont les auteurs, venus du dehors, vinrent troubler le calme relatif et la discipline des habitants de l'Hôtel : œuvres d'art, argenterie et ornements précieux de l'église et des infirmeries disparurent alors, à la suite de cette stupide agression. — Avec Napoléon Ier, qui, comme premier conseil, avait affirmé sa sympathie à l'occasion du dépôt du corps de Turenne dans le temple de Mars, l'ordre et la prospérité revinrent dans l'Hôtel. Comment oublier que c'est dans l'église de ces dates que, le 14 juillet 1804, il reçut le serment des membres de la Légion d'honneur présents à Paris. Puis, de temps à autre, survinrent la translation sous le dôme de trophées conquis sur l'ennemi. Quelle scène grandiose que celle du 17 mai 1807 : le maréchal Moncey, encorté par les drapeaux provenant de la campagne 1806 et apportant aux Invalides l'épée et les décorations du Grand Frédéric pour les remettre au gouverneur d'alors, le maréchal Sérurier ! — Inspiré par la même idée que Louis XIV, Napoléon dota l'Hôtel, par décret du 25 mars 1811, d'une somme de six millions aux intérêts de laquelle vint s'ajouter le produit de diverses retenues ; de nouveau l'indépendance de l'Hôtel était assurée. — Il en fut de même de son fonctionnement régulier, car l'Empereur accompagna la dotation d'une forte organisation dont les grandes lignes ont prévalu jusqu'à vers 1832. Ainsi se trouvèrent fixées les conditions de l'admission, le traitement, le

commandement et l'administration. — Bien que l'aménagement de l'Hôtel permit alors de recevoir 6,000 invalides, il y avait insuffisance pour les besoins créés par une guerre de vingt-trois ans ; on y pourvut en organisant plusieurs succursales, dont la dernière, celle d'Avignon, a fonctionné jusqu'en 1850. C'est que du nombre de 15,000 invalides existant sous le Consulat, on avait atteint, en 1812, celui de 26,000. Napoléon aimait à se retrouver au milieu de ses hommes qu'il avait employés pour fonder la grandeur de la France et sa propre gloire. De 1800 au 11 mai 1814, date de la dernière visite, il vint souvent s'entretenir avec eux ; chaque fois il apportait des récompenses et prit la parole, le plus souvent dans l'église. — Marie Louise dota l'hôtel d'une superbe argenterie. — A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon annula le décret par lequel Louis XVIII avait, entre autres mesures, supprimé la dotation ; mais il n'eut pas le temps de rappeler les invalides d'origine étrangère qui, injustement, avaient été expulsés de l'Hôtel ; 2,500 invalides avaient été aussi renvoyés. — A Sainte-Hélène, Napoléon a jugé ainsi cet acte : — "Comment blâmer le gouvernement d'avoir ôté de l'hôtel des Invalides de Paris, qui exerce tant d'influence sur le peuple de la capitale", 2 à 3,000 vétérans dont le souvenir était plein des lauriers de Sambre-et-Meuse, de Klain et Moselle, d'Italie, d'Egypte, de la Grande Armée, qui ont longtemps vaincu sous les couleurs nationales ; qui voyaient avec dépit celle qu'ils ont combattus vingt-cinq ans arborées sur leur dôme ; qui, sans cesse, ont à la bouche le nom des journées immortelles qui éblouissent d'autant l'autorité légitime ! Il ordonna et dut ordonner qu'on prit un soin particulier de ces vieux vétérans qui restaient encore de Fontenoi, de Lauffen, de Bannocour, de Bergen, etc. Cette conduite est fort naturelle." — Lorsque Louis XVIII remonta sur le trône, il fut bien inspiré ; il se borna donc à remplacer, dans les fonctions de gouverneur, le maréchal Sérurier, ancien soldat de la guerre de sept ans, par le duc de Coigny, et il ouvrit les portes de l'Hôtel aux blessés de Waterloo. — Louis XVIII et son successeur s'appliquèrent à se concilier le cœur de ces vieux soldats pour lesquels l'Empereur déchu était toujours un dieu ; il y parvinrent, surtout après sa mort, par des marques d'intérêt et par de fréquentes visites. A la fin de 1821, la nomination de Latour-Maubourg comme gouverneur fut un acte habile. Il avait figuré sur un grand nombre de champs de bataille de l'Empire, et, finalement, à Wagram, il avait perdu une cuisse emportée par un boulet. D'ailleurs, une ordonnance avait augmenté les revenus de la dotation. — En 1830, on mit l'administration de l'Hôtel des Invalides en rapport avec l'Instruction du corps de l'Intendance militaire. — En 1821, l'entrepreneur chargé de la fourniture de tout ce qui était nécessaire à l'entretien de l'Hôtel recevait : par jour de présence, 2 fr. 24 pour les officiers et 1 fr. 65 pour les soldats ; par jour d'absence, 0 fr. 48 pour les uns et les autres. — La sollicitude du roi Louis-

Philippe Ier était acquise aux invalides heureux de revoir le drapeau tricolore flotter sur l'Hôtel. Jourdan, maréchal depuis 1804, fut accueilli avec joie par eux lorsqu'il remplaça Latour-Maubourg, démissionnaire. — Soult, ministre de la guerre, assura d'ailleurs, par de sages mesures, les privilèges de ses vieux compagnons de gloire. — Mais, le 1er janvier 1832, la dotation des Invalides disparut, au moment de la fusion de la fortune des établissements nationaux avec la fortune publique ; depuis lors, les dépenses occasionnées par les services de l'Hôtel forment un chapitre du ministère de la guerre. — Deux ans plus tard, on reconstruisait ceci : "L'Hôtel des Invalides est la première des institutions nationales de la France, et elle doit être maintenue pour l'honneur du pays," dans cet état de prestige et de grandeur dont elle n'a pas cessé d'être environnée depuis sa création." Nous n'écrivions pas mieux aujourd'hui. — Le 15 décembre 1840, les restes mortels de Napoléon Ier que Louis Philippe avait reçus du prince de Joinville (un nom de la France) étaient déposés sous le dôme des Invalides, en attendant que fut terminé le tombeau dans le sarcophage duquel ils ont été placés le 2 avril 1861 ; c'était comme une consécration nouvelle de l'asile sacré des vieux soldats. — L'Hôtel des Invalides ne pouvait déchoir sous le règne de Napoléon III. Aussi ne néglige-t-il aucune occasion d'affirmer l'intérêt qu'il lui inspire ; toutefois, il ne dépendait pas de lui d'empêcher le député Glais-Bizoin, qui préférait un grotesque rôle qu'il ne devait pas tarder à jouer, de proposer, sans succès, la suppression de l'Hôtel. — Ce rapide historique est suffisant pour légitimer les conclusions suivantes : — L'institution des Invalides, créée par Louis XIV, reconstruite et améliorée par Napoléon Ier, répond vraiment à un sentiment de reconnaissance nationale. — Elle a été, à part quelques moments d'éclipse, protégée ou respectée par tous les gouvernements qui, pendant deux siècles, se sont succédés en France ; — Tous les essais ayant pour but de la remplacer ont échoué ; — Il est strictement juste, puisqu'on a déposé les Invalides de ce qui était leur bien, de pourvoir dignement à leurs besoins. — Neus construisons notre vie comme un château fort. La mort la détruit comme un château de cartes !... — Le bonheur est comme une bouée après laquelle nous courons aussi longtemps qu'elle roule... et que nous possédons maladroitement du pied au moment de l'atteindre. — Un même escalier n'a pas le même nombre de marches, suivant que c'est le désir ou le plaisir qui nous le fait gravir. — Le génie ne court pas derrière la gloire... C'est la gloire qui suit le génie !



L'HOTEL DES INVALIDES A PARIS.